

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	15 février 2019
-----------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	8
N° identifiant	2019-0113

Titre	Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les librairies ne disposant pas du label "Librairie Indépendante de Référence (LIR)"
-------	--

Rapporteur(s)	M. Claude EIDELSTEIN
Date de la convocation	21/01/2019

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT
Membres en exercice	PJ.
Quorum	

Présents	69	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORNAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUC - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires M. Christian GIRARD le conseiller communautaire suppléant
----------	----	---

Absents	14	M. Philippe BROTTIER - Mme Corine SAUVAGE Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Joël BIZARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Jacky CHAUVIN - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	Mme Marie-Christine MARCINIAK
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Gérard DELIS	M. Gérard HERBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Maguy LUMINEAU
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	M. Patrick CORONAS
		M. Alain TANGUY	Mme Cécile RUY-CARPENTIER

Observations	<p>L'ordre de passage est : la 2, la 1, la 3 à 37, et la 39 à 40. La 38 est retirée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour de Mme Coralie BREUILLÉ. - Sont sortis Mme Diane GUÉRINEAU et M. Jean-Michel CHOISY.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

VU l'article 1464 I du CGI,

VU l'article 174 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'article 1464 I bis du CGI,

VU l'article L. 330-3 du Code de commerce,

VU la délibération 2017 – 0522 de Grand Poitiers du 29 septembre 2017 relative à l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie Indépendante de Référence (LIR) »,

La loi de finances pour 2019 permet aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'étendre l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) aux librairies qui ne disposent pas du label de Librairie Indépendante de Référence (LIR).

Pour bénéficier de cette nouvelle exonération, toute librairie doit répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- réaliser l'activité dans un local librement accessible au public
- réaliser une activité de vente de livres neufs au détail représentant au moins 50 % du chiffre d'affaires
- être une petite ou moyenne entreprise (PME) au sens du droit communautaire (employer moins de 250 personnes) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou disposant d'un bilan inférieur à 43 M€
- disposer d'un capital détenu au moins à 50 % par des personnes physiques ou des PME
- ne pas être lié à une autre entreprise par un contrat prévu à l'article L. 330-3 du Code de commerce.

Par ailleurs, pour bénéficier de cette exonération facultative, chaque entreprise doit envoyer annuellement au service des impôts les éléments prouvant le respect des conditions susmentionnées.

Pour mettre en place ce dispositif le 1^{er} janvier de l'année N, l'EPCI doit délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année N-1. Compte du vote la loi de finances pour 2019 le 28 décembre 2018, Grand Poitiers peut délibérer avant le 1^{er} octobre 2019 pour une application à partir du 1^{er} janvier 2020.

Convaincu de l'importance que revêt la présence de librairies dans les centres villes, Grand Poitiers Communauté urbaine avait déjà exonéré de CFE les librairies disposant du label LIR par une délibération du 29 septembre 2017.

Dans le prolongement de cette délibération, compte tenu de la récente modification de la loi sur les exonérations de CFE, il vous est proposé d'étendre ce dispositif d'exonération de 100 % de la CFE aux librairies ne disposant pas du label LIR mais qui répondent aux nouveaux critères légaux en application de l'article 1464 I bis du CGI.

POUR	75	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Diane GUÉRINEAU, M. Jean-Michel CHOISY

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	22 février 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	28 février 2019
Date de réception en préfecture	21 février 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190215-Imc199688-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.2
Nomenclature Préfecture	Fiscalité